



**ACADÉMIE  
DE GRENOBLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Savoie

**Inspection de l'éducation nationale circonscription  
d'Evian les Bains**

Affaire suivie par :

Sylvie REBET, IEN

Tél : 04 50 74 71 15

Mél : [Ce.la74-IEN-Evian-les-Bains@ac-grenoble.fr](mailto:Ce.la74-IEN-Evian-les-Bains@ac-grenoble.fr)

1120 avenue de la Rive AMPHION  
74500 PUBLIER

Anney, le 15 avril 2022

Madame l'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'éducation nationale de la Haute-Savoie

à

Mesdames et messieurs les directeurs des écoles publiques

s/c

Mesdames et messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

**Objet : Protocole de suivi de l'inaptitude physique d'un élève dans les écoles**

Les modalités de réception et de gestion des certificats médicaux d'inaptitude partielle ou totale pour l'EPS, diffèrent d'une école à l'autre. Dans certains cas, des informations essentielles ne sont pas transmises aux personnes en responsabilité.

Vous trouverez ci-joint le protocole portant sur le suivi de l'inaptitude physique dont les objectifs sont les suivants :

- Élaborer et transmettre à tous les membres de la communauté éducative un protocole de gestion interne des certificats médicaux d'inaptitude à la pratique de l'EPS.
- Ce protocole doit identifier clairement les acteurs engagés ainsi que les modalités d'enregistrement, de traitement et de communication de l'information.
- Il devra être intégré au règlement intérieur de l'école pour être connu de tous (parents et communauté éducative) et rappelé en conseil de maîtres.

Mr Sonzogni, référent directeurs, reste à votre écoute pour répondre à vos questions.

  
Mireille VINCENT